

# Plus d'efforts s'imposent pour une mise en œuvre intégrale du traité d'interdiction des mines

28-11-2011 Communiqué de presse 11/244

Phnom Penh (CICR) – À l'occasion de la 11<sup>e</sup> réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a relevé les grandes avancées de la Convention tout en rappelant aux États parties l'obligation qui leur incombe d'en assurer une mise en œuvre intégrale et efficace.

« La vie d'innombrables personnes et l'avenir de milliers de communautés touchées dans le monde dépendent de l'accomplissement des promesses de la Convention. Il y a vingt ans, une interdiction mondiale des mines antipersonnel relevait du rêve. Aujourd'hui, ce rêve est devenu réalité », a déclaré Olivier Vodoz, vice-président du CICR. « À présent, la communauté des États, la société civile et les organismes internationaux qui ont créé cette convention doivent garantir l'application intégrale de ses dispositions, et ce, en dépit des pressions économiques et autre. »

Il faut encore relever un grand nombre de défis importants dans la mise en œuvre de la Convention. D'abord et avant tout, les États ont l'obligation de faire cesser les souffrances causées par les mines antipersonnel. Mettre fin à cette souffrance ne se réduit pas à fournir des soins médicaux d'urgence aux victimes, c'est aussi mettre à leur disposition des services de réadaptation physique et les aider à réintégrer la société.

« Il est décevant qu'un trop grand nombre d'États ne disposent toujours pas de données complètes relatives aux accidents causés par les mines ou d'un plan national visant à obtenir des améliorations tangibles des services offerts aux survivants des mines et autres personnes handicapées », a déclaré M. Vodoz. « Il est essentiel que chaque État partie prenne des mesures supplémentaires fondées sur le Plan d'action de Carthagène afin d'améliorer la vie des survivants des mines dans son pays et à l'étranger. »

« Le CICR demeure également préoccupé que plusieurs États n'aient pas respecté les délais impartis pour la destruction de leurs stocks. Il a rappelé à ces États qu'ils doivent tout faire pour détruire d'urgence tous les stocks de mines afin de se conformer à la Convention.

« Le déminage reste un des plus grands défis de la Convention aujourd'hui. « Quelque 30 États parties n'ont pas pu respecter les échéances fixées en matière de déminage et ont demandé une prolongation ou indiqué leur intention de la demander », a précisé le vice-président du CICR. « Les États parties doivent être conscients que le manquement à l'obligation d'enlever les mines antipersonnel peut constituer l'emploi de facto de ces armes. »

À ce jour, 158 États sont parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Près de 45 millions de mines antipersonnel ont été détruites et 18 pays ont achevé leurs obligations en matière de déminage. Dans les pays où la dépollution se poursuit, de nombreux hectares de terres fertiles sont rendus chaque année à des communautés pour leur utilisation à des fins productives.

Des dizaines de milliers de survivants ont bénéficié d'une aide pour retrouver mobilité et confiance. Le nombre de nouvelles victimes des mines a continué à baisser.

Avec l'adhésion cette année de Tuvalu et du Soudan du Sud à la Convention et celle de trois autres États en 2012, l'universalisation de la Convention devrait se poursuivre.

Cette année, la réunion des États parties se tient au Cambodge, un pays chef de file dans le monde pour l'action contre les mines terrestres. Grâce aux efforts accomplis par le pays, le nombre de nouvelles victimes de mines et autres restes explosifs de guerre dans le pays est plus faible cette année que les années précédentes.

Informations complémentaires :

Stéphanie Bouaziz, CICR Bangkok, tél. : +66 81 950 1270